COUVERTURES

LISTE DES COMPOSANTES COUVERTES		PROTECTION NATIONALE 25 ROUAGE D'ENTRAÎNEMENT	PROTECTION NATIONALE 25 GROUPE ACC.	PROTECTION NATIONALE 25 COMPLET
1	MOTEUR (ESSENCE & DIESEL)	$\overline{\otimes}$		$\overline{\otimes}$
2	TRANSMISSION	$\overline{\otimes}$		$\overline{\otimes}$
3	DIFFÉRENTIEL (AVANT & ARRIÈRE)	\bigcirc		$\overline{\otimes}$
4	SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT	$\overline{\otimes}$		$\overline{\otimes}$
5	SYSTÈME D'INJECTION ÉLECTRONIQUE	\bigcirc		$\overline{\otimes}$
6	BOÎTIER DE TRANSFERT	$\overline{\otimes}$		$\overline{\otimes}$
7	TURBO OU SURCOMPRESSEUR	$\overline{\Diamond}$		$\overline{\otimes}$
8	JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ, BAGUES ET LIQUIDES	$\overline{\otimes}$		⊗
9	REMORQUAGE	Ø		Ø
10	VÉHICULE DE REMPLACEMENT	$\overline{\otimes}$		$\overline{\otimes}$
11	ROULEMENT DE ROUES		$\overline{\otimes}$	$\overline{\otimes}$
12	TRACTION		⊘	$\overline{\otimes}$
13	DIRECTION		$\overline{\otimes}$	$\overline{\otimes}$
14	ÉLECTRICITÉ		⊘	$\overline{\otimes}$
15	ALLUMAGE ÉLECTRONIQUE		$\overline{\otimes}$	$\overline{\otimes}$
16	SYSTÈME DE CLIMATISATION		$\overline{\otimes}$	$\overline{\otimes}$
17	FREINS		$\overline{m{arphi}}$	$\overline{\otimes}$
18	FREINS ABS		\bigcirc	$\overline{\otimes}$
19	CAPTEURS		Ø	$\overline{\otimes}$
20	TUBULURE D'ADMISSION		\overline{Q}	$\overline{\otimes}$
21	SUPPORTS		⊘	$\overline{\otimes}$
22	ÉLECTRICITÉ ++		$\overline{\otimes}$	\bigcirc
23	SYSTÈME DE CLIMATISATION ++		৶	$\overline{\otimes}$
24	SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT ++		Ø	⊗
25	HÉREDGEMENT		\Diamond	

OPTIONS

ASSISTANCE ROUTIÈRE		⊘	⊘
MULTIMÉDIA		⊘	$\overline{\otimes}$
CONVERTIBLE / TOIT OUVRANT		⊘	$\overline{\otimes}$
SYSTÈME DE FLUIDE D'ÉCHAPPEMENT DIESEL (URÉE)	$\overline{\otimes}$		\odot



GARANTIE TRANSFÉRABLE VALEUR AJOUTÉE



VÉHICULE DE COURTOISIE SÉCURITÉ D'ESPRIT

ASSISTANCE ROUTIÈRE

OFFREZ-VOUS ET AUX MEMBRES DE VOTRE FAMILLE LA MEILLEURE TRANQUILITÉ D'ESPRIT QUI SOIT

ADHÉREZ DÈS MAINTENANT AUPRÈS DE VOTRE CONCESSIONNAIRE

L'ASSISTANCE ROUTIÈRE COMPREND LES SERVICES SUIVANTS:

- ✓ LIVRAISON D'ESSENCE
- PERTE OU OUBLI DE CLÉS
- REMORQUAGE

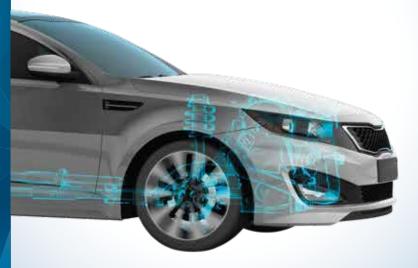
- TREUILLAGE
- ✓ CREVAISON
- ✓ SURVOLTAGE

1 800 363-4567



CHEF DE FILE

PROTECTIONS MÉCANIQUES PROLONGÉES









1.MOTEUR (ESSENCE OU DIESEL)

Bloc-cylindre et toutes pièces internes lubrifiées ci-après énumérées: vilebrequin, coussinets de paliers, pistons, segments (si le remplacement des pistons est nécessaire ou si les segments sont brisés), bielles, coussinets de bielles, arbre à cames, coussinets d'arbres à cames, culasse, joint d'étanchéité de culasse, soupapes, quides de soupapes, ressorts de soupapes, coupelles d'appui, culbuteurs, tiges de poussoirs, poussoirs hydrauliques, bouchons d'arbres à cames, couvercle avant, chaîne de distribution et pignons, tendeur de chaîne, courroie de distribution et ses tendeurs, tubulure d'admission, collecteur d'échappement, roues dentelées et plateau de flexion (si brisées au coeur de la roue et non si usées au niveau des dents), arbre de contrepoids, amortisseur de vibration, couvercles de soupapes, carter d'huile (si endommagé de l'intérieur), pompe à l'huile.



2.TRANSMISSION

Boîtier et toutes les pièces internes lubrifiées ci-après énumérées:

Automatique: pompe à l'huile, boîtier de soupapes, convertisseur de couple, planétaires, modulateur à dépression, arbre principal, bandes, tambours, jeux d'engrenage, roulements internes, coussinets, bagues de scellement interne, canalisations et raccords.

Manuelle: arbre principal, jeux d'engrenage, fourchettes, synchroniseurs, roulements internes, coussinets, maître-cylindre et cylindre d'embrayage. Sont exclus le disque et le plateau d'embravage ainsi que le roulement de débravage.



3.DIFFÉRENTIEL (AVANT ET ARRIÈRE)

Carter et toutes les pièces internes lubrifiées ci-après énumérées: boîtier porteur, ieux d'engrenage, roulements internes, coussinets, ensemble d'embravage autobloquant interne, unité de positraction, arbres d'essieu, joints universels, arbres de transmission.



4 SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT

Refroidisseur d'huile à moteur, pompe à eau et poulie.



5 SYSTÈME D'INJECTION ÉLECTRONIQUE

Pompe à essence, régulateur de pression, injecteurs (entretien exclus),



6. BOÎTIER DE TRANSFERT (VÉHICULE 4X4 OU TRACTION INTÉGRALE)

Boîtier et toutes les pièces internes lubrifiées ci-après énumérées: arbre principal, jeux d'engrenage, chaîne et pignons, roulements internes, coussinets, moteurs électriques ou à dépression. Afin de bénéficier de ce bloc le 4x4 doit obligatoirement avoir été déclaré à la signature du contrat.



7.TURBO OU SURCOMPRESSEUR

Carter (si endommagé de l'intérieur), pièces mécaniques internes, soupapes du turbo compresseur, soupapes de dérivation, refroidisseur intermédiaire, actuateur du clapet de décharge. Afin de bénéficier de ce bloc le turbo / surcompresseur doit obligatoirement avoir été déclaré à la signature du contrat.



8.JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ. BAGUES ET LIQUIDES

La couverture comprend le remplacement nécessaire de tous les joints d'étanchéité, les baques, les liquides et lubrifiants seulement lors d'un bris mécanique ou d'une panne d'une des pièces couvertes énumérées au contrat.



9.REMORQUAGE

À la suite d'un bris mécanique ou d'une panne couverte par le présent contrat de garantie pour votre véhicule, nous vous rembourserons un montant de cinquante dollars canadien (50\$ taxes incluses) pour le remorquage de votre véhicule à un centre de réparations autorisé.



10.VÉHICULE DE REMPLACEMENT

Vous êtes éligible à un remboursement pour la location d'un véhicule de remplacement 48 heures après le diagnostic d'une panne ou d'un bris mécanique couvert par le présent contrat. Suite à ce délai, nous vous rembourserons un montant maximal de quarante dollars canadien (40\$ taxes incluses) par jour, pour un maximum de cinq (5) jours ou deux cents dollars canadien (200\$ taxes incluses) pour toutes les couvertures. Le remboursement se fera sur réception de factures valides



11.ROULEMENT DE ROUES

Roulement des roues avant et arrière.





12.TRACTION

Les joints homocinétiques (excluant les enveloppes protectrices des cardans).



13.DIRECTION

Boîtier et toutes les pièces internes lubrifiées ci-après énumérées: ensemble de soupape de direction à crémaillère, axe de secteur dentelé, colonne de direction. coussinets et montant de crémaillère, pompe de servodirection et poulie, réservoir de liquide, refroidisseur d'huile, canalisations de haute pression et de retour. (soufflet de crémaillère exclus)



14.ÉLECTRICITÉ

Alternateur, démarreur, solénoïde du démarreur, moteur d'essuie-glaces du pare-brise avant et arrière, essuie-glace intermittent, pompe du lave-glace du pare-brise avant et arrière, moteur de soufflerie.



15.ALLUMAGE ÉLECTRONIQUE

Module électronique de l'allumage, bobine d'induction. Sont exclus: chapeau de distribution, rotor, filage de distribution.



CONVERTIBLE / TOIT OUVRANT (OPTION)

Moteur et pompe, cylindres hydraulique, canalisations, boyaux et les interrupteurs, moteur du toit ouvrant. Afin de bénéficier de ce bloc l'option doit obligatoirement avoir été prise le même jour que le contrat de garantie.



Réservoir urée, élément chauffant, pompe, injecteur d'urée et détecteur d'oxyde d'azote. Afin de bénéficier de ce bloc l'option doit obligatoirement avoir été prise le même jour que le contrat de garantie.



MULTIMÉDIA (OPTION)

Écran à cristaux liquides; modulateur de fréquences radio; Vidéo, Lecteur digital de vidéodisque; Convertisseur de secteur; Ensemble stéréophonique; Stéréo. Lecteur de CD, changeur de CD, enceinte acoustique. Console de visualisation de navigation; Module de contrôle de navigation. Ensemble Bluetooth mains libres; Microphone et Haut-parleurs (installé par le fabricant seulement). Les mises à jour de logiciels ou programmations ne sont couvertes que lorsqu'une pièce couverte est remplacée. Afin de bénéficier de ce bloc l'option doit obligatoirement avoir été prise le même jour que le contrat de garantie.



16.SYSTÈME DE CLIMATISATION

Compresseur, embrayage du compresseur et poulie, condenseur, évaporateur (si ces pièces ont été installées par le manufacturier et sont des pièces d'origine), tube à orifice.



Maître-cylindre, servofreins à dépression, cylindres de roues, compensateur de freinage, étriers de freins à disques avant et arrière, plateaux de freins arrières, système d'autoréglage et ressorts de rappel, câble et raccords de freins d'urgence. Sont exclus: les plaquettes de freins, disques, tambours et toutes les pièces électroniques.



18.FREINS ABS

Accumulateur de pression, pompe hydraulique, corps de soupapes.



19.CAPTEURS

Capteurs du système d'ignition électronique, capteurs électroniques des roues ABS, éléments électroniques de l'allumage, capteurs du système d'injection élec-



20.TUBULURE D'ADMISSION

Joint d'étanchéité de la tubulure d'admissison.



21.SUPPORTS

Supports de moteur, supports de transmission, support d'arbre de transmission, support du boîtier de la traction.



22 ÉLECTRICITÉ ++

Interrupteurs: d'essuie-glace avant et arrière, du dégivreur arrière, des lève-glaces électriques, de la chaufferette, des clignotants, des verrouillages des portières, des sièges électriques, du régulateur de vitesse, contrôle de verrouillage des portières, actionneur de régulateur de vitesse, moteur des lève-glaces électriques, moteur et engrenage de réglage de sièges électriques.



23 SYSTÈME DE CLIMATISATION ++

Canalisations de haute et basse pression, accumulateur, valve d'expansion, interrupteur de haute et basse pression.



24 SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT ++

Radiateur du moteur et de la chaufferette, moteur de ventilateur du radiateur. refroidisseur d'huile à transmission installé à l'usine par le fabriquant seulement.



25 HÉBERGEMENT

Une indemnité d'hébergement sera versée, pour un hôtel ou un motel, ne dépassant pas cent dollars canadien (\$100 taxes incluses) par jour pour un maximum de cinq (5) jours ou cinq cents dollars canadien (500\$ taxes incluses) par réparation. Pour être éligible à cette indemnité le véhicule doit être hors de service plus de quarante-huit heures (48h), le bris mécanique ou la panne doit être couvert par le présent contrat de garantie et doit survenir à plus de 250 kilomètres de l'adresse indiquée au contrat. G.N. doit être avisé dans les 10 jours suivants tout changement d'adresse au contrat, à défaut de quoi, la clause d'hébergement ne sera pas valide.



SYSTÈME DE FLUIDE D'ECHAPPEMENT DIESEL (OPTION)